

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 7 juillet 2014 à 18h00, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Karine Gauthier, Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

Absence : Frédéric Berthiaume

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 18 heures.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2014-07-07.149

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Approbation PIIA – 520-540-560, chemin d'Oka

2.1 Présentation spéciale par le promoteur des Habitations Deux-Montagnes – 520-540-560, chemin d'Oka

Présentation spéciale par le promoteur des Habitations Deux-Montagnes. Messieurs Patrick Nadeau et Dave Morgan présentent une nouvelle proposition d'aménagement des façades du bâtiment en construction aux 520-540-560, chemin d'Oka. Les membres du CCU recommandent :

- variation de couleur du CanExcel à chaque extrémité du bâtiment ;
- couleur plus vivante.

Les membres acceptent d'être consultés par courriel sur les plans qui seront présentés par le promoteur.

Après consultation, les membres du CCU privilégient le plan n° 2.

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Mendes
et unanimement résolu

2014-07-07.150

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'immeuble situé au 520-540-560 chemin d'Oka, pour le projet de construction d'un immeuble multifamiliale d'envergure de 16 unités de condo, selon les plans (proposition n°2) préparés par Habitations Deux-Montagnes.

3. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18 h 30.
Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 18 h 30.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30 par le maire.

ADOPTÉE

Signé *Denis Martin*

Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier